

Initiatives ministérielles

nions bien marquées, j'essaie de les tempérer lorsque je prends la parole ici.

Après sept années passées ici, j'ai beaucoup de mal à tolérer que des gens d'en face tiennent officiellement, peut-être sans le savoir, des propos qui risquent d'ajouter au manque de compréhension et de conciliation qui existe entre tous les Canadiens et de détourner les Canadiens de leur désir d'être justes et raisonnables.

Le député d'en face qui a pris la parole avant moi a fait savoir que cette loi suppose que les employeurs devront embaucher des membres des minorités visibles et des minorités linguistiques et des femmes, ce qu'ils n'auraient pas fait dans le passé. Malheureusement, il a peut-être raison. Dans le passé, personne ne remarquait la couleur d'un candidat au moment de l'embauche, parce qu'on n'embauchait pas de gens de couleur. Personne ne remarquait le sexe d'un candidat au moment de l'embauche, parce que, souvent, on n'embauchait pas de femmes. Personne ne remarquait la langue d'un candidat parce que, autrefois, on n'embauchait pas de candidat appartenant à un groupe linguistique différent.

J'attends avec impatience le jour où nous n'aurons plus à nous préoccuper de ces facteurs. En réalité, les problèmes actuels viennent du fait qu'on n'a pas tenu compte de ces facteurs dans le passé. Le seul moyen que nous ayons pour rectifier la situation, c'est l'adoption d'une politique officielle. C'est ce que permet ce projet de loi, et je l'appuie donc sans réserve.

• (1725)

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le dernier intervenant et je crois qu'il a soulevé un point valable. Il me semble cependant que le projet de loi dont il parlait est discriminatoire et que le gouvernement tente de résoudre le problème par une notion qu'on appelle l'équité en matière d'emploi.

Sauf erreur, je crois que l'an dernier, lorsque la Chambre des communes a reconnu la Journée de la femme, une députée libérale a déclaré que la Chambre des communes avait encore beaucoup de chemin à faire puisque l'électorat canadien compte 51 p. 100 de femmes mais que la Chambre compte seulement 18 p. 100 de femmes. Où est le problème? Les femmes ont le droit de vote. Elles ont l'intelligence voulue pour le faire.

Mme Clancy: Puis-je répondre à cela?

M. Gouk: Les gens peuvent poser leur candidature. Beaucoup de femmes ont été candidates mais n'ont pas été élues. Je me suis présenté contre deux femmes dans ma circonscription. Les gens ont le droit de choisir. Les femmes peuvent voter comme les hommes et faire leur choix.

En ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, on a commencé à parler d'action positive dans le système de contrôle de la circulation aérienne parce qu'il n'y avait pas suffisamment de femmes qui occupaient des postes de contrôleurs aériens. J'ai travaillé à l'époque avec une contrôleuse aérienne très compétente à qui on avait demandé de participer à un programme d'action positive pour attirer davantage de femmes dans ce secteur d'activité. Elle a accepté de participer afin d'amener un plus grand nombre de femmes à poser leur candidature et appren-

dre à connaître le système. Toutefois, aucun employé, homme ou femme, n'aurait accepté que les méthodes d'emploi soient modifiées afin de permettre d'embaucher une femme qui aurait été moins compétente qu'un homme.

Le député accepterait-il un système où, par souci d'atteindre les fameux quotas, il n'y a pas d'autre façon de le dire, on ne recruterait pas nécessairement les candidats les plus qualifiés?

M. MacDonald: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois qu'il a raison de la poser.

Je tiens à faire deux distinctions dès le départ. Le projet de loi n'établit pas de quotas. Je ne suis pas en faveur d'un système de quotas. Ce n'est pas la chose à faire. Je suis cependant en faveur d'un cadre législatif qui rappellerait aux employeurs relevant de la compétence fédérale, c'est-à-dire les sociétés d'État et les ministères fédéraux, quelle est la situation sur le marché. Beaucoup de députés refusent encore d'admettre que des obstacles existent vraiment sur le marché du travail. Pourtant, ils sont bien là.

J'espère qu'un tel projet de loi ou une telle orientation ne viendra jamais obliger quelqu'un à embaucher une personne qui n'est pas compétente. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le projet de loi établit un mécanisme qui nous permet de constater que, lorsque la main-d'oeuvre d'une entreprise, d'un ministère ou d'une société d'État ne compte aucun employé autochtone alors que ce groupe représente 22 p. 100 de la population, il existe des obstacles à l'embauche de ceux-ci. Si l'obstacle en question, c'est simplement qu'aucun des autochtones ayant postulé un emploi n'a été engagé, on fait prendre conscience de ce fait en établissant des buts relativement à la participation autochtone.

Mais je ne suis pas d'accord. Ce projet de loi ne fait pas cela et je n'appuierais pas un projet de loi qui dit à un employeur d'engager quelqu'un qui n'est pas compétent. Le député sait aussi bien que moi que, si l'on parle d'un poste situé au bas de l'échelle ou au milieu de l'échelle, les exigences minimales d'admissibilité au poste n'exigent pas que le candidat soit un scientifique de pointe, mais plutôt qu'il ait terminé son secondaire, qu'il soit capable de lever une boîte, de taper à la machine, d'opérer une fournaise ou que sais-je encore.

Le projet de loi n'oblige personne à engager quelqu'un en fonction de son sexe ou de sa couleur.

• (1730)

Il oblige les entreprises régies par la réglementation fédérale ainsi que le gouvernement fédéral à faire en sorte que les inégalités flagrantes soient contrées au moyen d'un programme volontaire encourageant la participation de représentants de groupes minoritaires qui se qualifient pour le poste.

C'est tout ce que fait le projet de loi. Si le député s'imagine autre chose, je suis désolé, mais je lui demanderai de relire la mesure, parce que je crois qu'il n'a pas compris l'objectif réel du projet de loi.

M. Ian McClelland (Edmonton—Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je crois que, lorsque le député d'en face déclare qu'il ne fait pas confiance aux quotas, il est très sincère. Peu importe comment on appelle la mesure, dès qu'on fixe un